



Ludovic DANTO, nouveau doyen de la Faculté de Droit Canonique de l'Institut Catholique de Paris

C'est l'actuel Doyen de la Faculté de Théologie à l'Université Catholique de l'Ouest (UCO), Ludovic Danto, qui a été élu pour diriger la Faculté de Droit Canonique à l'ICP à partir de la rentrée 2016.

Docteur en droit canonique avec spécialisation en jurisprudence de l'Université Pontificale Grégorienne de Rome, il est depuis 2009 enseignant permanent à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Catholique de l'Ouest (UCO, Angers). Nommé au grade de professeur extraordinaire en 2013 avec l'accord du Saint Siège, il est également chargé d'enseignement à la Faculté de droit canonique de l'Institut Catholique de Paris. Prêtre du diocèse de Nantes, il est juge au tribunal inter-diocésain de Rennes.

Ludovic Danto est connu pour ses fonctions d'expert en diverses instances. Il a été successivement membre du Comité d'Orientation Scientifique du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique puis membre du Comité de réforme du *Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements* à la Conférence des évêques de France.

L'expertise juridique et l'expérience internationale de Ludovic Danto sont des atouts pour la Faculté de Droit Canonique, dont la renommée en matière d'enseignement et de recherche est unique en France et à l'international, notamment dans les domaines des relations Église-État et du rapport entre droit canonique et cultures. Preuve de l'importance scientifique de cette discipline rare, la Faculté de droit canonique entretient une convention avec la Faculté Jean Monnet de l'Université Paris Sud depuis 1980.

Ludovic Danto prendra ses fonctions au 1^{er} septembre 2016 et succèdera ainsi au Professeur Philippe Greiner, prêtre du diocèse de Rennes, à la tête de la Faculté depuis 2007.

La Faculté de Droit canonique a pour mission de promouvoir et d'approfondir l'étude du Droit canonique et des sciences connexes. Elle dispense aux étudiants, clercs ou laïcs, une formation approfondie dans ces mêmes disciplines, les initie à la connaissance des sources et leur permet d'acquérir le jugement et les méthodes qui les disposent tant à la recherche scientifique qu'à l'enseignement ou aux tâches pouvant leur être confiées dans l'Église.